



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 septembre 2024

## Connaissez-vous vraiment les risques des différents placements financiers ?

**Actions cotées, ETF, financement participatif, cryptos, etc., chaque produit présente un niveau de risque spécifique. Si vous avez commencé à investir, mais que vous avez encore peu d'expérience et envie de « passer un cap » dans votre maîtrise des risques, cet article devrait vous intéresser.**

### Risque et rendement : les bases

Pour commencer, répétons une évidence : il n'existe pas de rendement élevé garanti. Du point de vue d'un investisseur, la seule chose qui justifie une prise de risque, c'est la possibilité d'obtenir un rendement plus élevé qu'avec un placement garanti. Le potentiel de rendement et le risque des placements sont ainsi étroitement liés : un placement sans risque rapporte peu. Et pour espérer un rendement plus élevé, il faut accepter plus de risques.

Mais la relation entre le rendement et le risque n'est pas simple. Quel est le « bon » niveau de risque face à un certain rendement possible ? Faut-il prendre beaucoup de risques pour obtenir un rendement supérieur à celui d'un livret d'épargne garanti ? Tout dépend de la durée de détention du placement.

C'est une autre évidence à avoir en tête : en principe les chances d'obtenir un bon rendement augmentent avec la durée de détention du produit. Mais cela dépend.



- Soit le produit sur lequel on investit fluctue de façon totalement aléatoire, si bien que la probabilité d'avoir un rendement positif ne change pas dans le temps. Dans ce cas, il y a autant de chances d'obtenir un rendement positif que négatif.
- Soit le produit, tout en fluctuant de façon plus ou moins importante, suit une tendance haussière (basée sur des attentes de croissance de bénéfices par exemple s'il s'agit d'une action). Dans ce cas, la probabilité d'obtenir un rendement intéressant augmente avec le temps.

C'est la raison pour laquelle on dit souvent que les placements en bourse sont risqués à court terme, mais bien moins à long terme.

## **Le risque des actions cotées**

Tout investissement en actions cotées est soumis à des incertitudes. Le cours d'une action fluctue et évolue en fonction de l'offre et la demande, c'est-à-dire de la quantité d'actions que les investisseurs veulent acheter ou vendre. L'offre et la demande découlent principalement des informations disponibles sur la société et son secteur.

Pour simplifier, les facteurs de risque qui influent sur le cours de l'action sont internes et externes à la société cotée.

### Environnement de la société : les risques externes

- Il faut prendre en compte le risque directement lié au marché des actions dans sa globalité. Quand un marché plonge, pour des raisons géopolitiques, économiques ou même sanitaires, la plupart des valeurs suivent la tendance, quelle que soit la situation particulière du secteur ou de l'entreprise.
- Il y a aussi le risque lié aux perspectives du secteur d'activité dans lequel la société évolue. Toutes les entreprises d'un même secteur peuvent par exemple subir un changement réglementaire ou une innovation technologique qui change la donne.

### Au niveau de l'entreprise : les risques internes

Le risque spécifique d'une action est lié à la qualité de la stratégie et la gestion de la société. De mauvais choix de management peuvent avoir des conséquences sur le cours de bourse. Le risque est donc différent d'une société à l'autre.

Le risque d'une multinationale présente sur plusieurs secteurs d'activité n'a rien à voir avec celui d'une société de taille intermédiaire spécialisée sur un produit dans une zone géographique donnée.

Pour identifier et comprendre les risques stratégiques, opérationnels, etc., on peut se tourner vers [les rapports publiés par les sociétés cotées](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/etre-un-actionnaire-individuel/bien-sinformer). URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/etre-un-actionnaire-individuel/bien-sinformer]

## Quelques chiffres sur la volatilité des actions

A Paris, les actions des grandes sociétés appartenant à l'indice CAC 40 affichent une volatilité annuelle comprise entre 15 et 40%. C'est-à-dire que leurs cours peuvent aussi bien progresser que chuter d'autant. Tout dépend de l'activité de la société et des éléments qui font évoluer sa rentabilité. Certaines activités sont peu fluctuantes (volatilité basse) quand d'autres connaissent des mouvements importants ou sont soumises à des cycles ou à des événements plus imprévisibles (volatilité plus élevée).

Au-delà de l'indice CAC 40, les fluctuations peuvent être bien plus importantes... jusqu'à 90 % ! C'est le cas de certaines actions de sociétés de petites tailles dont les stratégies sont beaucoup plus risquées et pour lesquelles il y a moins d'informations disponibles, provoquant de brusques revirements de l'opinion des investisseurs. Par exemple, certaines sociétés cotées du secteur des biotechnologies peuvent afficher des niveaux de volatilité annuelle de 70 à 90 %.

### **La volatilité, un indicateur incomplet du niveau de risque**

La volatilité, qu'on appelle aussi « risque de marché », est un indicateur de risque statistique souvent utilisé par les investisseurs. Elle mesure la tendance à fluctuer d'une action, d'un fonds ou d'un indice, sur la base des cours observés les années précédentes. Par exemple, la fourchette moyenne de variation annuelle de l'indice CAC 40 se situe entre -20 et +20 %.

On regarde donc le passé récent pour avoir une idée sur le risque. C'est utile ! Si on doit vendre durant l'année, il y a donc une certaine probabilité que ce soit en perte par rapport à l'année précédente.

La volatilité est fluctuante dans le temps : il y a des périodes plus risquées que d'autres. Et surtout, le risque d'un investissement ne se résume pas uniquement à sa



tendance à fluctuer. Il y a bien d'autres facteurs de risque pour les investisseurs, comme le risque de liquidité (le fait de ne pas pouvoir acheter ou vendre une action rapidement par exemple), ou encore le risque spécifique à l'entreprise, qui s'explique par des facteurs internes.

## Le risque d'un investissement via un ETF

De plus en plus d'investisseurs choisissent les ETF, ces fonds indiciels cotés qui cherchent à reproduire l'évolution d'un panier d'actions ou d'un indice boursier comme le CAC 40 ou le S&P 500 américain. Il s'agit d'un investissement plus diversifié et donc moins risqué que celui d'une action unique.

Pour évaluer le risque d'un ETF, il faut donc connaître le risque des valeurs qui sont comprises dans l'indice ou le panier d'actions. La première chose à faire est de se renseigner sur la composition de l'indice. On trouve beaucoup d'informations dans le document d'informations clés (DIC) de l'ETF, à commencer par le nom de l'indice et éventuellement quelques compléments sur les secteurs ou les zones géographiques qu'il couvre.

La rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » du DIC vient préciser le niveau de risque de l'ETF en le situant sur une échelle allant de 1 à 7 URL = [<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/cadrer-son-projet/risques-et-rendements-des-placements/document-dinformations-cles-comprendre-linformation-sur-le-risque-du-placement>] (du moins au plus risqué). Cet indicateur, appelé SRI, donne une vue d'ensemble du niveau de risque et permet de comparer le placement avec d'autres. Le SRI prend en compte deux facteurs de risque, la volatilité et le risque de crédit, c'est-à-dire le risque que la société qui gère l'ETF ne puisse pas accéder à la demande de sortie de l'investisseur. Pour les ETF qui n'investissent pas réellement dans les titres qui sont dans l'indice sous-jacent, et qui passent des contrats avec d'autres institutions financières pour garantir la performance de l'indice (on parle d'ETF synthétiques), le risque de crédit est déterminé par la solvabilité financière de ces institutions.

A noter également, le risque de change pour certains ETF investissant dans des indices d'actions cotées dans des devises étrangères et qui ne cherchent pas à gommer ce risque. Il existe d'autres types de risques, comme le risque de liquidité, qui sont également mentionnés dans le DIC.

Souvent, le risque d'un ETF sur un indice d'actions est de 4 sur 7, c'est-à-dire plutôt élevé. Cela veut dire que sa volatilité annuelle est comprise entre 12 et 20 %. Attention, ce score est une indication de la tendance à fluctuer de l'ETF sur les années précédentes. Ça ne veut pas dire qu'il se comportera de la même façon dans le futur. Il suffit d'un décrochage de l'indice

en question, un krach boursier par exemple, pour que la volatilité augmente brusquement. Cette information sera alors mise à jour plus tard dans le DIC.

Pour en savoir plus sur le risque d'un ETF, il vaut mieux approfondir le risque d'investir sur les actions ou les valeurs qui composent l'indice, ce qui nécessite un effort supplémentaire.

### D'autres méthodes pour mesurer la volatilité d'un ETF

Pour les fonds et donc les ETF, il y a d'autres façons d'estimer le risque lié à la volatilité qui sont parfois proposées dans les interfaces des établissements financiers ou applications d'investissement.

La **VaR** (non, ce n'est pas l'assistance vidéo d'un match de football !), c'est, en finance, la *Value at Risk*. Cet indicateur indique le niveau de perte avec une probabilité donnée, par exemple dans 95 % (ou 97,5% ou 99 %) des cas. Par exemple, pour un ETF d'actions, si la VaR sur un mois à 95 % est de -7 %, cela signifie que sur cette durée, la performance a 95 % de chances d'être supérieure à -7 % et 5 % de chances d'être inférieure. La VaR ne donne pas d'indications sur la perte maximale pouvant être subie.

Le **drawdown** fournit une autre information : la perte la plus importante qu'a affichée l'ETF pendant une certaine période (un an par exemple), c'est-à-dire la perte qu'un investisseur aurait subie s'il avait acheté au plus haut et vendu au plus bas possible sur cette période. Par exemple, pour un fonds d'actions, le *drawdown* observé sur les 5 dernières années est de -45 %. Cela donne une idée du risque, non ?

### Exemple d'un ETF indexé sur l'indice S&P 500 (actions américaines)

Les ETF indexés sur les indices d'actions américaines sont appréciés par certains investisseurs. Mais tous n'ont pas conscience que la composition de cet indice se déforme avec les évolutions des cours.

L'évolution du S&P 500 suit les principales valeurs cotées de l'économie américaine (les 500 plus importantes). Plus une valeur monte, plus son poids dans l'indice est important, si bien que 7 valeurs bien connues du secteur des technologies dont les cours ont beaucoup monté ces dernières années représentaient mi-2024 environ un tiers du poids de l'indice... Mieux : les 10 principales valeurs faisaient à elles seules 75 % du S&P 500. Cet indice est donc moins diversifié (donc plus risqué) qu'il ne l'était avant cette hausse importante des cours de ces 10

sociétés. Investir aujourd'hui dans un ETF S&P 500 implique donc de s'intéresser de près aux perspectives boursières de ces grosses capitalisations.

## Exemple d'un ETF indexé sur un indice « monde »

Avec ces ETF, les investisseurs ont compris qu'en un seul investissement ils pouvaient investir sur la planète boursière entière, faisant ainsi le placement en actions le plus diversifié possible. Ce n'est pas faux, mais le niveau de diversification dépend de l'indice choisi.

Certains indices bien connus sont très concentrés sur les grandes actions américaines qui, il est vrai, représentent plus de la moitié de la capitalisation mondiale des sociétés cotées des économies développées.

Donc, les indices « *world* » ne sont pas toujours si diversifiés que cela. Les actions des bourses des pays émergents n'y figurent pas, pas plus que les petites et moyennes capitalisations. Si votre objectif est de diversifier sur la planète entière, informez-vous bien sur l'indice que vous choisissez.

## Exemple d'un ETF indexé sur le CAC 40

Le CAC 40 est-il bien diversifié ? Sectoriellement, pas tant que cela : le secteur du luxe représentait 40 % du CAC 40 en 2023. Et en 2024, les 8 premières valeurs en représentaient la moitié... Mais cette composition de l'indice des grandes valeurs de la Bourse de Paris évolue régulièrement.

L'investisseur en ETF CAC 40 a tout intérêt à se faire une opinion sur les évolutions des cours des principales valeurs qui le composent ou alors, il se met en recherche d'un indice plus large.

## **Le risque des cryptos**

On estime aujourd'hui qu'un tiers des investisseurs détiennent des crypto-actifs, souvent le bitcoin. Beaucoup de détenteurs de cryptos ont répondu, lors d'une enquête menée par l'OCDE pour l'AMF, qu'avec les cryptos il est toujours possible de récupérer l'argent investi... Peut-être pensent-ils qu'avec les fortes fluctuations, leurs cours finit toujours par rebondir suffisamment pour au moins récupérer leur mise ?

Quoi qu'il en soit, l'investissement en crypto-actifs, comme celui dans un actif financier traditionnel, ne doit être réalisé qu'en toute connaissance des risques. Certains risques sont



[liés aux technologies](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/crypto-actifs-bitcoin-etc/investir-en-crypto-actifs-les-precautions-pratiques) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/crypto-actifs-bitcoin-etc/investir-en-crypto-actifs-les-precautions-pratiques] propres à l'investissement en cryptos.

Chaque crypto a aussi son modèle, son histoire, sa communauté, trouve son public ou non, et donc présente un risque particulier. Beaucoup apparaissent et disparaissent dans l'indifférence générale.

Regardons le bitcoin, la crypto la plus connue car la plus ancienne. Ses facteurs de risque sont spécifiques, mais sont également liés à l'environnement des marchés financiers. Par exemple, la forte baisse du bitcoin début 2022 a été déclenchée par l'interdiction du minage en Chine, sa potentielle interdiction en Russie, mais aussi par la baisse de la demande d'actifs risqués liée au potentiel resserrement monétaire envisagé à ce moment-là (hausse des taux d'intérêt).

Quel est le risque du bitcoin, comparé à celui des actions cotées ? Pour le savoir, comparons leurs tendances à fluctuer. Le graphique qui suit montre l'ampleur des fluctuations quotidiennes du bitcoin (la différence entre le point haut et le point bas dans une même journée, en pourcentage du point bas).

### **Les fluctuations quotidiennes du bitcoin de 2017 à mi-2024**

On voit que des variations de l'ordre de 10 % au sein d'une même journée sont fréquentes. En mars 2020, le cours du bitcoin a même connu une amplitude de variation de 57 % du fait de l'incertitude liée au début de la crise sanitaire. En mai 2020, l'annonce de l'interdiction de



l'offre de services liés aux crypto-actifs aux clients des institutions financières chinoises a conduit à une variation de 40 % du cours dans la journée !

Pour mesurer l'ampleur de ces fluctuations, on peut les comparer avec la fluctuation des indices boursiers comme le CAC 40, le S&P 500 ou le Nasdaq aux Etats-Unis, qui est réputé pour sa volatilité. Ces indices se distinguent par leur exposition géographique (marché français ou nord-américain) et sectorielle (le Nasdaq se composant davantage de valeurs technologiques).

### **Les fluctuations quotidiennes du bitcoin comparée à celle des indices boursiers**

Le constat est clair : les variations quotidiennes du bitcoin sont beaucoup plus élevées que celles des indices boursiers. Le CAC 40, le S&P 500 et le Nasdaq fluctuent environ 5 fois moins. Bien sûr, il existe aussi des actions très volatiles qui, prises individuellement, fluctuent autant que le bitcoin. Le graphique montre la différence entre le bitcoin et un investissement en actions plus diversifié qu'une seule action.

Devant une telle volatilité, chaque investisseur doit se poser la question de sa capacité à supporter le risque de perte.

Le bitcoin serait-il toutefois intéressant dans certaines circonstances ?

Certains actifs risqués peuvent en effet apporter de la sécurité à un portefeuille global s'ils n'évoluent pas dans le même sens que les autres. On parle parfois de valeurs « refuge » et beaucoup sont tentés d'attribuer au bitcoin ce statut. Qu'en est-il vraiment ?



Pour le savoir, il est intéressant de regarder les corrélations entre ses évolutions et celles de grands indices boursiers. Le bitcoin a-t-il tendance à évoluer dans le même sens au même moment que ces indices, ou affiche-t-il au contraire des évolutions opposées ? S'il évolue dans le même sens, y investir en plus des grandes actions françaises et américaines revient à ajouter du risque à du risque. S'il évolue souvent en sens contraire, l'ajouter dans ses investissements peut contribuer à réduire les fluctuations de la valeur globale de ses investissements.

Le graphique qui suit montre que les corrélations entre le bitcoin et les grands indices boursiers ont été peu importantes ces dernières années, souvent comprises entre -20 et +20 %. Des pics de corrélation ont toutefois été observés lors de périodes très incertaines (début de crise sanitaire) ou lors d'événements très spécifiques.

### **Evolution de la corrélation du bitcoin avec l'indice CAC 40, le S&P 500 ou le Nasdaq**

*Un faible niveau de corrélation (proche de 0) montre que les fluctuations des cours sont relativement indépendantes. Deux actifs totalement décorréllés (coefficient proche de -100 %) ont tendance à évoluer dans des sens contraires. Inversement, deux actifs corrélés (coefficient proche de +100 %) ont tendance à évoluer dans le même sens.*

A la question de savoir si le bitcoin est une valeur « refuge », la réponse est non puisqu'il n'est pas décorréllé des indices actions. La corrélation, modérée mais positive, qu'on observe suggère que le bénéfice qu'il pourrait apporter en tant qu'actif de diversification pour les investisseurs est plutôt faible.

Mais les corrélations ne sont pas stables et peuvent évoluer très vite : personne ne peut prévoir l'avenir, plus particulièrement celui des cryptos !

## **Le risque d'un investissement via le financement participatif (*crowdfunding*)**

De plus en plus d'investisseurs investissent désormais via le *crowdfunding*. Ce qui les intéresse, c'est de pouvoir choisir la société ou le projet qu'ils financent et de diversifier leurs investissements de cette façon.

Il peut s'agir de prêter de l'argent à une entreprise ou un entrepreneur, avec intérêts, ou d'investir en titres financiers (actions, obligations, etc.) d'une société. Pour évaluer le risque d'un projet ou d'une société, c'est un peu comme avec les actions, mais à un moindre niveau : sur un seul projet bien déterminé.

La nature du titre (action ou obligation) a son importance sur la nature du risque. Un investisseur en actions espère que la société va se développer. Un investisseur en obligations espère que sa solvabilité lui permettra de payer les coupons et de le rembourser à l'échéance. Dans l'immobilier par exemple, un investisseur en obligations doit comprendre qu'il ne pourra donc pas profiter des éventuelles plus-values générées par le projet.

Le risque d'un investissement en *crowdfunding* est bien sûr que le projet financé échoue. Dans ce cas, tout ou partie de la somme investie dans le projet est perdue.

Difficile de prévoir la réussite ou l'échec d'un projet. Chaque investisseur doit consulter la fiche d'information clés sur l'investissement (FICI) rédigée par le porteur du projet. Dans cette fiche, on retrouve une liste des risques du projet, et ils sont nombreux car il s'agit souvent de projets de taille réduite. Par exemple : les risques liés au projet, à la nature de l'activité, à la concurrence, etc.

Attention : en matière de *crowdfunding*, contrairement à l'information produite pour les investisseurs par les sociétés cotées ou les sociétés de gestion qui proposent des placements collectifs, celle qui émane du porteur du projet est peu réglementée, c'est-à-dire parfois moins détaillée et moins à jour.

L'investisseur ne doit pas oublier que le porteur du projet a intérêt à présenter sous un jour positif ses chances de succès. Comme pour une action cotée, il faut rechercher des opinions variées sur le projet, par exemple sur des forums de discussion entre investisseurs, et croiser ses sources.

Mieux vaut ne pas compter uniquement sur la plateforme pour décider qu'un projet est intéressant. Celle-ci a l'obligation de mettre en place une procédure de sélection des projets sur la base de critères objectifs, et de fournir une information complète sur les risques notamment, mais son intérêt est aussi que les projets réunissent suffisamment d'investisseurs.

A savoir : en matière de financement participatif, l'investisseur dispose d'un délai de 4 jours pour se rétracter, sans aucune justification.

Un autre risque, parfois négligé, est celui de la plateforme de *crowdfunding* elle-même. Il est important de vérifier qu'elle sélectionne des projets sérieux.

En matière de prêts immobiliers (*crowdlending*), il existe un indicateur intéressant à consulter : le taux de défaut des projets qui est en principe affiché sur le site Internet de la plateforme. Cela donne une indication sur la qualité du travail de cette plateforme pour sélectionner les projets qu'elle propose aux investisseurs.

S'agissant des investissements sous forme d'actions ou d'obligations, il n'existe pas encore d'indicateur normé, mais les plateformes présentent des indicateurs de performance selon leur propre méthode de calcul.

Il ne faut pas perdre de vue que le *crowdfunding* est un investissement illiquide, c'est-à-dire qu'il est difficile, voire impossible, de revendre les titres acquis. Les sommes investies peuvent être bloquées pendant plusieurs années. D'où l'importance de diversifier ses investissements, plus encore qu'avec les actions cotées, et de n'investir que des sommes dont on n'aura pas besoin dans un avenir proche.

Impossible de conclure cet article sans aborder le risque des arnaques aux placements financiers.

Elles sont nombreuses sur Internet et sur les réseaux sociaux. Fausses plateformes d'investissement ou de trading, faux placements financiers, formations douteuses, usurpations... Avant de souscrire à un placement financier, le premier réflexe de l'investisseur doit être de vérifier les autorisations URL = [<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/faire-les-vérifications>] de la société qui lui propose ce placement.

Cliquez ici pour en savoir plus sur les arnaques aux placements financiers URL = [<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/éviter-les-arnaques>]

## Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

CRYPTO-ACTIFS

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

CRYPTO-ACTIFS

30 juin 2025

Investir dans les  
crypto-actifs (bitcoin,  
etc.)



ARTICLE

PRODUITS FINANCIERS

15 novembre 2023

Crowdfunding : que  
faut-il savoir sur le  
financement  
participatif ?



ARTICLE

ACTIONS

18 octobre 2018

Investir en actions



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

